

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 25 juin 2024

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal, pour la réunion qui aura lieu lundi 1^{er} juillet à 18 heures 30, à la mairie, dont l'ordre du jour est le suivant :

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mai 2024

Adhésion au SIPHEM (Syndicat Interterritorial pour l'Habitat et la Maîtrise de l'Energie)

Modification du tableau des effectifs

Commissions communales

Questions diverses

- **Repas du 13 juillet**
- **Devis**
- **Proposition de visioconférence avec Gironde Ressources (analyse financière)**

Le Maire,
Christian DECOUCHE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre le premier juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Coimères pour une réunion ordinaire, sous la présidence de M. Christian DECOUCHE, Maire.

Etaient présents :

Mmes GANS Estelle, PEREIRA Catherine, RITTORI Mathilde, DUFRESNE Sandra, CORRADI Sandrine

MM. DECOUCHE Christian, DOUCET Philippe, PANNUTI Robert, GRENIER Pierre, MAURIAC Régis, LARROZE Alain

Absents excusés :

M. MULLER Tony (procuration donnée à DECOUCHE Christian)

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation de DUFRESNE Sandra en qualité de secrétaire de séance.

De plus, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Céline PETIT, secrétaire générale de mairie, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2024

En l'absence d'observations, le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024-044 : Adhésion au SIPHEM (Syndicat Interterritorial pour l'Habitat et la Maîtrise de l'Energie)

Le Maire informe que, lors des réunions du SIRP Brouqueyran Coimères (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique), a été évoqué le projet de rénovation de l'école. La commune de Brouqueyran, via l'adhésion de sa communauté de communes, peut bénéficier des services du SIPHEM. Toutefois, en l'absence d'adhésion de la commune de Coimères ou de la CdC du Sud Gironde, le SIRP ne peut pas en bénéficier.

Le SIPHEM, dont une des missions est d'inciter les maîtres d'ouvrage et gestionnaires de bâtiments publics à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur celle des énergies renouvelables, propose aux collectivités de les assister dans la réalisation de diagnostics énergétiques, de travaux d'amélioration ainsi que dans le suivi des consommations énergétiques de leur patrimoine.

Ainsi, il est proposé que la commune adhère au SIPHEM pour en faire bénéficier à la fois le SIRP (pour tout ce qui concerne les écoles de Brouqueyran et Coimères) et la commune de Coimères notamment pour faire réaliser des études sur les bâtiments et logements communaux.

L'adhésion suppose la participation à hauteur de 1.50 € par habitant soit, pour 2024, 1609.50 € (1073 habitants – population municipal INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2024).

A la participation annuelle fixe, s'ajoute une part variable établie de la façon suivante :

- études et dossiers de subvention : 354 € / jour ;
- suivi des grosses installations (ex : réseaux de chaleur, centrales PV, etc...) : 354 € / jour.

La compensation des frais fait l'objet d'un titre qui s'effectue sur la base d'un état annuel, après service fait, indiquant le détail.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au SIPHEM ;
- D'autoriser le maire à signer la convention correspondante ;
- D'autoriser le maire à régler la participation au SIPHEM.

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 1 - POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Délibération n° 2024-045 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Il indique qu'un certain nombre de postes ont été ouverts à la suite d'avancements de grade et n'ont pas été fermés. Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est nécessaire de supprimer ces postes et de valider le tableau à la date du jour.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 28 mai 2024,

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 1^{er} juillet 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- la suppression d'un emploi de **Rédacteur Principal 2^{ème} classe, à temps complet,**
- la suppression d'un emploi d'**adjoint technique 1^{ère} classe, à temps complet,**
- la suppression d'un emploi d'**adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet,**
- la suppression d'un emploi d'**agent de maîtrise, à temps complet,**
- la suppression d'un emploi de **technicien territorial, à temps complet,**
- la suppression d'un emploi d'**agent d'entretien contractuel, à temps non complet, à raison de 17 heures 30 hebdomadaires,**
- d'adopter le tableau des effectifs ci-après :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE COIMÈRES																	
MAJ AU :01/07/2024																	
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total (1)		Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8 du CGFP)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	EFFECTIFS		
		TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C		oui	non				Si temps partiel (1)	Quotité	Temps en heures
Secrétaire de mairie	01/09/2017	35						x	Rédacteur Ppal 2ème classe		X	1	0	Rédacteur Ppal 2ème classe			
Secrétaire de mairie	01/12/2019	35						x	Rédacteur Ppal 1ère classe		X	1	0	Rédacteur Ppal 1ère classe			
Agent administratif polyvalent	01/11/2018	35						x	Adjoint Administratif Ppal 1ère classe		X	1	0	Adjoint Administratif Ppal 1ère classe			
Agent d'entretien polyvalent	01/07/2016	35						x	Adjoint Technique		x	1	0	Adjoint Technique			
Agent d'entretien polyvalent	01/12/2021			28		0,8		x	Adjoint Technique		x	1	0	Adjoint Technique			
Technicien	01/06/2022	35						x	Technicien Ppal 1ère classe		x	1	0	Technicien Ppal 1ère classe			
Agent d'entretien	01/02/2024			10		0,29		x	Adjoint Technique	x		0	1				
TOTAUX		175	38	213	6,09							6	1				

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 1 - POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Délibération n° 2024-046 : Commissions communales

Considérant que travaux des commissions « Animations, Festivités » et « Communication, Patrimoine, Vie associative, Gestion des salles »,
Considérant qu'il convient de modifier l'objet de ces commissions pour améliorer les travaux des deux commissions,

Il est proposé d'ajouter la communication à la commission « Animations, Festivités » et de la retirer de la commission « Communication, Patrimoine, Vie associative, Gestion des salles »,

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de modifier les commissions « Animations, Festivités » et « Communication, Patrimoine, Vie associative, Gestion des salles » qui deviennent respectivement les commissions « Animations, Festivités et Communication » et « Patrimoine, Vie associative, Gestion des salles »,
- d'ajouter les membres suivants à la commission « Animations, Festivités et Communication » : M. Philippe DOUCET et M. Robert PANNUTI.

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 1 - POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le Maire précise qu'il convient d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant le SICTOM. Il laisse la parole à M. DOUCET pour présenter ce point.

Lors de la dernière réunion du SICTOM, il a été précisé que des travaux d'une durée prévisionnelle d'un an sont programmés pour la déchèterie de Bazas avec fermeture du

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 1^{er} juillet 2024

site. Les usagers pourront se rediriger vers les autres sites de déchetterie gérés par le SICTOM.

Délibération n° 2024-047 : Modification de la collecte des ordures ménagères

Par ailleurs, il convient de se positionner sur la question des bacs jaunes et noirs. La collecte s'organise soit par un ramassage hebdomadaire des bacs noirs et dépôt en point d'apport volontaire des emballages (système actuel) soit par un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères et des emballages mais avec alternance chaque semaine entre les bacs noirs et jaunes.

Les points d'apport volontaire ne seront pas retirés immédiatement. Ils ne seront supprimés que lorsque 90 % des bacs jaunes seront distribués. A la fin de la mise en place du nouveau dispositif, il ne restera que le point d'apport volontaire pour le verre.

Le conseil est appelé à se positionner sur la nouvelle modalité de collecte et décide à la majorité (abstention de Mme RITTORI) d'opter pour le ramassage tous les 15 jours sur le territoire communal à savoir une semaine le bac noir des ordures ménagères et une semaine le bac jaune des emballages.

VOTANTS : 11 - PROCURATIONS : 1 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 1

Mme CORRADI s'interroge sur le coût de la mesure. M. DOUCET répond que l'objet est de réduire le coût.

Questions diverses

– **Repas du 13 juillet**

Le Maire précise qu'il y a 104 inscrits pour le repas du 13 juillet.

– **Devis en cours**

Le conseil est informé que le devis de réparation des routes a été validé pour les travaux les plus urgents (allée du parc, impasse Papon, allée Lacoste, Ilons-Gatgé, impasse du stade) pour un montant de 1 645 €. L'entreprise devrait intervenir cette semaine.

La coupe du bois qui a été validée avec l'entreprise de M. MARTIN. M. LARROZE se propose de le recontacter pour connaître la date d'intervention.

M. GRENIER demande si les entreprises des devis non retenus ont été averties. Monsieur le Maire précise que cela peut être fait. M. LARROZE précise que Loïc RENAC a été prévenu.

Des devis ont été demandés pour la réfection du barbecue mais seulement une entreprise a répondu. Le Maire précise qu'il faut changer un poteau qui est pourri à la base et pose un problème de sécurité. Le devis reçu est de 570 €. Le Maire interroge les conseillers pour savoir s'ils sont d'accord pour le valider rapidement. Les briquettes seront faites par le personnel et les élus.

Il précise par ailleurs qu'il y a des maçonneries à reprendre notamment sur les logements communaux. Deux devis ont été reçus pour ces travaux.

Commune de COIMÈRES
Conseil Municipal – Séance du 1^{er} juillet 2024

Deux devis ont également été reçus pour la réfection des volets du bâtiment de la mairie pour des montants respectifs de 4 974 € et 8 432 €. L'ensemble des membres présents s'entendent pour valider le devis le moins-disant.

– **Problème des chats**

Le Maire précise que le problème des chats persiste et s'empire dans certains quartiers de la commune, entraînant des gênes importantes pour le voisinage.

Une dame a indiqué qu'il existait une association qui récupère les chats en contrepartie de 1€ par habitant. Il convient de récupérer les coordonnées pour plus de précisions sur les modalités.

Une autre solution consiste en la capture et la stérilisation des chats errants aux frais de la commune. Il faut trouver les vétérinaires qui peuvent effectuer la stérilisation.

Mme RITTORI précise que, après sollicitation, le vétérinaire face au collègue Toulouse-Lautrec à Langon applique le tarif association pour les mairies (25% de réduction pour la stérilisation).

Le Maire insiste sur l'urgence du problème dans certains quartiers.

– **Proposition de visioconférence avec Gironde Ressources (analyse financière)**

Le Maire précise qu'une demande d'analyse financière a été demandée à Gironde Ressources. Le retour a été communiqué à l'ensemble des conseillers et l'analyse confirme que la capacité d'endettement de la commune est de 0 €.

S'il y a des personnes, notamment les membres de la commission finances, qui sont intéressées par une présentation plus poussée de cette analyse financière, le Maire propose d'organiser avec Gironde Ressources une rencontre en visioconférence.

- **Campagne de recensement de la population début 2025 :**

Si des personnes sont intéressées pour effectuer le recensement de la population en janvier et février 2025, elles peuvent se signaler en mairie.

- **API**

Un mail a été reçu pour demander un rendez-vous pour le projet de superette API lancé par la précédente municipalité. Le Maire va les recevoir avant de répondre sur la suite à donner. Un compte rendu sera fait au prochain conseil de cette rencontre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

La prochaine séance est programmée pour le jeudi 12 septembre à 18 heures 30.

Le Maire,

Christian DECOUCHE

Le secrétaire de séance,

Sandra DUFRESNE